



HAL
open science

Partir "coloniser" l'Algérie dans les années 1890 : Respect des règles, initiatives, affranchissement

Christine Mussard

► To cite this version:

Christine Mussard. Partir "coloniser" l'Algérie dans les années 1890 : Respect des règles, initiatives, affranchissement. Partir dans les outre-mers. De l'empire colonial à nos jours (XIXe-XXIe siècle), 2019. hal-02536000

HAL Id: hal-02536000

<https://hal.science/hal-02536000>

Submitted on 7 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Partir “coloniser” l’Algérie dans les années 1890 : Respect des règles, initiatives, affranchissement.

Christine Mussard

Colons. Le terme désigne de façon souvent indifférenciée et dans le temps long, les hommes et les femmes, les familles qui ont quitté leur terre d’origine pour s’installer durablement dans une partie de l’Empire. Son usage renvoie à une lecture « du dedans », un regard porté depuis le territoire dominé, qui pose un attribut, un statut à ces acteurs dès l’instant qu’ils en franchissent la limite et s’y installent, voire même dès leur projet de départ pour la colonie. Ce groupe dont le projet s’inscrit au XIX^{ème} siècle, dans le sillage des grands mouvements migratoires rassemble en réalité une pluralité de trajectoires individuelles, de projets familiaux, qui ont fait l’objet de diverses études. Elles les appréhendent depuis leur commune, région ou pays d’origine et permettent d’en affiner la connaissance¹. La présente étude s’inscrit dans le champ de ces analyses locales et privilégie la façon dont les candidats au départ font avec les règles imposées par la politique de peuplement de la III^{ème} République, qui concède gratuitement la terre sous de multiples conditions.

L’approche par un village de colonisation - Lacroix dans l’Algérie des années 1890 - donne ainsi à voir divers parcours pris dans les rouages d’un processus de sélection qui codifie les déplacements individuels ou familiaux dans le projet colonial et donne lieu à des mouvements migratoires encadrés. Les initiatives de toutes sortes prises par les candidats au départ infléchissent néanmoins cette normalisation et produisent des pratiques qui pourraient entrer en concurrence avec la planification du peuplement. La création de ce village prend place dans un contexte d’une certaine maturité de la politique de colonisation dite officielle, avec l’instauration du régime civil, mais aussi d’un point de vue géographique dans un territoire qui s’ouvre à peine au peuplement européen². Partir pour un village de colonisation sera envisagé en trois temps. L’examen des projets des candidats retenus permettra de saisir l’objet de leur requête et leurs sources d’information. Les diverses façons de partir, soutenues ou spontanées précéderont un état des lieux des premières installations³.

¹ Voir notamment à ce propos Anne Dulphy, *Entre l’Espagne et la France. L’Algérie des Pieds-Noirs*, Paris, Vendémiaire 2014, 480 p., Fabienne Fischer, *Alsaciens et Lorrains en Algérie. Histoire d’une migration (1830-1914)*, Paris, 2003, 174 p., Hugo Vermeren, "Les migrations françaises et européennes vers l’Algérie au début de la Troisième République : Peupler avec des Français, construire avec des étrangers", Bouchène Abderrahmane, Peyroulou Jean-Pierre, Siari Tengour Ouanassa, Thénault Sylvie (dir.), *Histoire de l’Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, La Découverte/Barzakh, Paris-Alger, 2012, p. 194-200.

² Le centre de Lacroix est envisagé à partir du programme général de colonisation de 1885.

³ Un premier article relatif à ce village avait été publié en 2012 : « Une «décolonisation» par défaut ? Le cas de Lacroix, centre de colonisation de la commune mixte de La Calle (1920-1950) », *French Colonial History*, Vol. XIII, 2012, p. 55-73. Il faisait état d’un processus de dépeuplement. La présente étude appréhende la fabrique du village.

1. Projets

Aux sources du départ

Dans les années 1890, les candidats au départ font l'objet d'un dossier constitué par les services de la colonisation. Toutes ces demandes sont rassemblées dans un même carton - « Lacroix »- et constituent autant de demandes de concessions situées dans le département de Constantine. Le souhait géographique des candidatures n'a pas forcément visé le centre de colonisation qui fait l'objet de notre étude ; c'est donc l'espace d'attribution qui constitue le critère de regroupement de ces dossiers. Des vies, des parcours distincts, aboutissent finalement vers une destination commune.

Les dossiers rassemblent des pièces émanant de différents services administratifs et décrit le circuit de la candidature et des multiples acteurs impliqués dans la procédure de sélection, dans un contexte de resserrement des exigences de recrutement. Fiche de renseignement, lettre manuscrite du père de famille permettent de saisir ces candidats au départ dans leur inscription géographique et sociale, mais aussi d'approcher leur projet, leur imaginaire, leur perception à distance d'un espace qui leur est encore partiellement ou tout à fait inconnu. La formulation des choix, la justification du départ, le niveau d'information dont disposent ces migrants potentiels sont autant de traces des multiples activités qui précèdent et accompagnent l'engagement dans cette procédure de sélection. Elles ouvrent également des horizons vers les terres du départ, la vie en cours dans ces localités que l'on souhaiterait laisser derrière soi. Chaque dossier propose également le détail des lots attribués : nature, contenance, représentation cartographique. Fiches, cartes, formulaires forment ainsi une documentation nourrie qui confère à la colonisation officielle un caractère procédural et semble laisser peu de place à l'initiative des requérants.

Ces sources nous situent avant le départ, dans un moment de vie parfois pluriannuel, un entre-deux fait d'attente, d'espoirs, d'envie, dans une posture parfois très distanciée du projet colonial. Les candidatures répondent à un appel au peuplement dont les contours ont évolué, après de multiples changements de cap liés aux échecs des diverses expérimentations⁴.

La composition des dossiers consultés, riche de divers formulaires et imprimés, témoigne en effet d'une bureaucratisation croissante du recrutement des colons. Le processus a commencé dès la fin des années Trente, avec la mise en place de mesures successives qui ont encadré la conduite du peuplement de la colonie⁵. L'affinement croissant de la procédure n'exclue pourtant pas les initiatives et contournements divers qui émanent de certains agents ou élus autant que des candidats eux-mêmes.

⁴ Voir à ce sujet Yvette Katan, *Les colons de 1848 en Algérie : mythes et réalités*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 31 N°2, Avril-juin 1984. pp. 177-202, Jennifer Sessions, « Le paradoxe des émigrants indésirables pendant la monarchie de Juillet, ou les origines de l'émigration assistée vers l'Algérie », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 41 | 2010, 63-80, et du même auteur *By sword and plow. France and the conquest of Algeria*, Cornell University Press, 2011, 365 p.

Les règles du jeu, un durcissement de façade ?

L'attribution d'un passeport ou l'octroi d'un secours de route en fonction de la situation des candidats au départ ont constitué les premiers filtres pour le départ, mobilisant d'abord le ministère des affaires étrangères, puis les préfetures, sous-préfetures et mairies. Dans les années qui nous occupent, l'intervention des différentes strates de l'administration en métropole et en Algérie est renforcée, matérialisée par les signatures juxtaposées du préfet et du maire de la commune de départ sur la fiche de renseignement. Ces derniers ont été fortement incités à prendre leur part dans la politique migratoire, dont le développement s'affirme dès la création des trois départements français en Algérie en 1848. Les circulaires se multiplient, faisant entendre les sirènes de la colonisation au plus profond des zones rurales. Elles sont d'autant plus entendues que les difficultés économiques locales ont parfois durci le quotidien de la population.

La concordance de ces avis du maire et du préfet est systématique sur les fiches de renseignement des dossiers disponibles, puisqu'ils renvoient à des candidatures retenues, mais elle peut masquer des stratégies locales qui conduisent à renforcer certains traits du dossier pour favoriser le départ d'un candidat. L'absence de pièces justifiant une situation financière prospère est ainsi parfois signalée et nécessite délai et enquête complémentaire. Il est en effet envisageable que les maires qui appuient la demande de leurs administrés enjolivent, exagèrent leur situation de fortune ou de moralité, à moins qu'à l'inverse, ils souhaitent qu'ils quittent la commune.

La seconde moitié du XIX^{ème} siècle a vu par ailleurs la fin des atermoiements au sujet des personnes à recruter, et les migrants « désirables » pour l'attribution de concessions gratuites sont désormais des pères de familles disposant d'un capital et expérimentés en matière de travaux agricoles. L'envoi en Algérie de sujets dangereux ou d'opposants politiques n'a plus cours et cette évolution témoigne d'un changement de regard sur les finalités de la colonisation et sur les colons eux-mêmes. Le recrutement de candidats possédant un capital et du matériel agricole est désormais la règle. Ainsi, si les origines géographiques des migrants sont variées, leur profil social est en revanche plus homogène. Si la bonne moralité, l'expérience professionnelle et l'aisance financière constituent des garanties de maintien sur le sol des concessions accordées, elles sont autant de raisons pour le candidat de ne pas partir à n'importe quel prix.

Partir où l'on veut

Partir pourquoi et surtout pour aller où ? Les projets formulés sont très divers par la nature de la demande, et de ce fait par le niveau d'information dont dispose le candidat qui prépare son hypothétique départ. La requête exprimée dans la lettre de motivation manuscrite, à l'adresse du gouverneur général, est produite par le père de famille. La demande reflète le degré de préparation et interroge l'accès à l'information : quels sont ses savoirs acquis sur l'espace convoité ? D'où proviennent-ils ? Chaque demande s'inscrit dans un mouvement plus vaste d'individus prêts à se

saisir de l'« opportunité algérienne⁶ ». Depuis l'ensemble des campagnes de métropole, en Corse, en Isère ou dans la Drôme, les familles sont tentées par le départ et la formulation de leurs souhaits évolue au gré de leurs besoins de terres et de leurs rêves d'ailleurs.

Deux sources peuvent nourrir les savoirs acquis par les candidats au départ : la propagande coloniale, et les informations produites par les réseaux familiaux, amicaux et professionnels.

La diffusion officielle d'une offre de terres en Algérie passe par de multiples canaux dont il est difficile de mesurer la réception dans les diverses régions de départ qui intéressent notre étude. Si le Limousin a fait l'objet d'une analyse approfondie, l'Isère ou la Corse, pourvoyeuses de familles dans l'Est algérien, ont donné lieu à peu de travaux liés à cette thématique. Globalement, la presse locale, les revues et publications mises à disposition dans les bibliothèques communales, la documentation détenue par les mairies, constituent quelques vecteurs du fait colonial. Leur réception est bien évidemment conditionnée par l'accès à ces lieux et à la pratique générale de la lecture. Les archives départementales des lieux de départ renferment parfois les traces des voies parcourues par cette information souvent portée par le Parti colonial. Le dépouillement des dossiers aux archives de la Corse du Sud n'ont pas permis d'identifier ces relais. En revanche, ceux de l'Isère permettent d'apprécier les contenus de consignes nationales, relayés des circulaires et instructions :

« Une notice et un plan des lieux, déposés à la Préfecture et aux Sous-Préfectures, renferment des informations sur la situation topographique des villages, la superficie, les distances des centres de colonisation, la nature du territoire, les ressources en bois et e eau, le nombre de familles qui peuvent être placées (...) ces centres sont à peupler de familles de cultivateurs⁷. »

Ces précisions mises à disposition sont-elles arrivées jusqu'à nos candidats à la concession gratuite ? Rien ne nous l'indique. En revanche, les réseaux personnels parfois explicitement évoqués (mention d'un parent, d'un voisin, ...) donnent aux requérants quelques moyens de se construire un savoir précis.

Les relations interpersonnelles constituent ainsi la source d'information privilégiée : la présence d'un frère sur place, ou d'anciens voisins partis plus tôt permettent au candidat de soumettre une demande précise, qui va de la désignation de centres de colonisation en projet, jusqu'à l'identification de lots spécifiques, « qui vont être livrés au peuplement⁸ ». L'effet de génération joue ici un rôle majeur dans la construction de savoirs personnels, nourris par le bouche à oreille de familles installées dans l'Est algérien depuis plusieurs décennies, par les récits et les informations officieuses qui circulent bien plus vite que la propagande officielle, donnant parfois accès à des précisions que l'administration coloniale n'aurait pas souhaité rendre publiques. La présence désormais ancienne de nombreux colons

⁶ L'expression est empruntée à Reine-Claude Grondin, *L'Empire en province. Culture et expérience coloniales en Limousin (1830-1939)*, Presses universitaires du Mirail, 2010, 369 p. L'expression est dans l'intitulé de la première partie, p.28.

⁷ ADHA 6M590 1838-1870, cité par Anna Sophie PICO/ Julia Montredon, « les migrants hauts-alpins et isérois en Algérie de 1830 à 1930 », *Français d'Isère et d'Algérie*, musée dauphinois Grenoble 2003.

⁸ Cette expression récurrente parmi les candidats informés, tel Marie-Jean Lascombes (ANOM 2M272).

multiplie ainsi les sources, les mettant en concurrence au détriment d'un projet officiel de peuplement qui ouvre l'accès à de nouveaux villages aux confins du Constantinois. Leur attractivité est parfois contredite ou nuancée par le témoignage d'un parent installé qui fait état, *in situ*, des potentialités réelles, des contraintes, ainsi que des parcelles vacantes. Leur disponibilité est parfois plus finement connue des voisins d'un colon projetant de quitter des terres concédées alors qu'il n'en a pas encore averti le service de la colonisation. Les candidats avertis produisent alors des demandes parfois très précises sur recommandations personnelles, et la multiplication de requêtes au sujet d'un même site dessine une carte des villages attractifs qui n'est pas toujours superposable à celle proposée par les services de l'administration. Marie-Jean Lascombes formule ainsi sa demande en nommant les lots qu'il sait vacants dont il ne veut pas. A propos de quatre d'entre eux, il affirme que

« Les terres y sont de fort médiocre qualité et ne me paraissent offrir que de très faibles garanties pour une exploitation agricole. Ces concessions se composent de lots ravinés, broussailleux, pierreux et très mal situés au point de vue des moyens de communications⁹ ».

Sur l'ensemble des dossiers consultés, seuls trois mentionnent le site de Lacroix, anciennement *El Aioun*¹⁰. Les villages plus fréquemment nommés sont situés bien plus à l'Ouest, dans la région de Mila, surtout pour ceux d'origine corse qui recherchent la proximité du village de Sidi Merrouane où la communauté insulaire est très représentée¹¹. La qualité présumée des terres, la quête du regroupement géographique, la crainte de l'inconnu tant en termes de pratique des lieux que des voisinages sont des critères de choix que renseignent avec plus de précision et de crédibilité les expériences des colons déjà sur place.

Ainsi, dans les années 1890, l'organisation de la politique coloniale de peuplement et la construction des savoirs locaux s'affirment selon des logiques parfois contraires et contribuent de façon partagée, ou asymétrique à la mise en peuplement de cette partie du territoire colonisé. Ces démarches portées par le terrain de la colonisation initient des regroupements régionaux que l'Etat n'était pas parvenu à mettre en place de façon durable. Ils permettent d'identifier les espaces saturés et les villages en projet, et forment ainsi des réseaux qui contribuent à l'organisation spatiale du peuplement.

Les candidats au départ disposent donc d'une information nourrie, plus fiable peut-être que celle, parfois abusive, proposée par la propagande officielle de la fin des années Quarante¹².

⁹ Dossier de Marie-Jean Lascombes, ANOM 2M272.

¹⁰ Le village porte le nom du général « Le Poitevin de la Croix » successivement colonel du 3ème Régiment de Tirailleurs algériens, Général commandant de la subdivision de Bône et Commandant de la division de Constantine.

¹¹ La densité de ce flux de familles venus de Corse nourrit ce que l'ethnologue Charlie Galibert nomme « une Corse de l'extérieur ». Charlie Galibert, « D'une île, l'autre De Béjofa (Madagascar) à Sarrola-Carcopino (Corse) », *Ethnologie française* 2003/1 (Vol. 33), p.3.

¹² Yvette Katan, *op.cit.*, p.184.

Partir pour soi

Si les demandes des colons permettent d'entrevoir des voisinages projetés avec des membres de leur famille ou des amis, elles révèlent également un détachement entre le souhait personnel et son inscription dans un projet de peuplement plus vaste. Rares sont les dossiers qui en font mention : seul C. Carrier déclare ainsi vouloir « apporter son appoint au développement de la colonisation algérienne¹³ ». Les requêtes sont globalement pensées dans le cadre étroit de la situation de famille initiale, du projet individuel, peu concerné apparemment par un dessein politique d'envergure. Ce point conduit à distinguer la construction de savoirs sur la colonisation diffusés explicitement par les relations interpersonnelles de la fabrique d'une véritable culture coloniale portée par une propagande officielle à laquelle les postulants issus de ces contrées rurales ne semblent pas avoir eu accès. Si cela avait été le cas, elle aurait été certainement mobilisée dans les missives dont l'objectif est de convaincre pour être choisi parmi de multiples candidatures.

On note également une totale absence de mentions relatives à la cohabitation avec les populations locales, les Algériens, comme si la vie envisagée de l'autre côté de la Méditerranée excluait toute autre forme de peuplement. Mais ces considérations n'ont pas lieu d'être dans des demandes de concessions, et leur mise à l'écart n'exclue pas une connaissance possible des voisinages éventuels que fourniraient les échanges et correspondances avec les familles déjà sur place.

L'intention des auteurs est donc de privilégier un projet personnel, familial, souvent perçu comme une échappée à une situation locale difficile. Ainsi, en Corse, la crise agro-pastorale aurait durement touché à la fin du XIX^e siècle les productions agricoles majeures : huile d'olive et froment sont fortement concurrencées tandis que les viticulteurs font face, comme d'autres régions, à la crise du phylloxera¹⁴. En Isère, les lois forestières de 1851 ont durablement affecté les conditions de vie des habitants.

2. PARTIR, REVENIR

Politique coloniale et assistance.

Dans la période qui nous occupe, le voyage, ce temps transitoire aux formes multiples, est une aventure sous contrôle. Nécessitant des moyens financiers conséquents pour le transport de toute la famille, parfois en plusieurs étapes, il est moins en prises avec des pratiques particulières, des initiatives hors du champ de l'administration.

Les familles retenues par les services de la colonisation peuvent en effet prétendre à la prise en charge de leur périple qui comprend des frais de route et de traversée de la Méditerranée. Cette possibilité n'est pas systématique et relève d'une demande personnelle émise et justifiée par le candidat retenu. Elle renvoie à un autre volet de

¹³ Dossier de Constant Carrier, ANOM 2M271.

¹⁴ Pomponi (F.), « Crise de structure économique et crise de conscience corse. Fin XIX^e -début XX^e », *Cahiers de la Méditerranée*, 1976, pages 75-114.

la politique de colonisation officielle, l'assistance, qui constitue une sorte de contrepoids aux nombreuses contraintes imposées aux familles qui souhaitent avoir accès à une concession gratuite.

La requête fait l'objet d'une correspondance nouvelle, qui se distingue des missives produites dans le cadre de la candidature. Ces demandes spontanées font émerger des situations particulières, où les difficultés familiales et financières, les vicissitudes de l'ordinaire sont racontées pour justifier une prise en charge des frais de transports. Elles révèlent aussi un rapport plus intime, une attente personnelle à l'égard de l'administration qui sort du cadre formel et mobilise des justifications choisies, une forme de confiance. Formulées par les candidats retenus, ces requêtes sont, dans le cas des dossiers étudiés, systématiquement accordées. Ce besoin d'assistance peut s'exprimer de nouveau une fois l'installation faite. La prise en charge du transport vers la métropole, ou la demande d'attribution d'un secours font alors l'objet de nouvelles correspondances : une récolte insuffisante, une maladie nécessitant une prise en charge hospitalière constituent les cas les plus fréquents d'interpellation des pouvoirs publics et élargissent la gamme des interventions de la politique d'assistance de l'Etat. C'est après dix années passées à Lacroix que Constant Carrier s'adresse au préfet pour obtenir une indemnité de passage : « *mon intention est de vendre ma propriété en France (...) et il ne m'est pas possible de faire ce voyage si je n'obtiens une indemnité de passage* ». La gratuite du trajet en bateau de La Calle à Marseille, puis en train sur la ligne PLM lui sera accordé, ainsi qu'un demi-tarif pour son épouse¹⁵.

Trajets

Le voyage jusqu'au centre de Lacroix implique de s'engager dans des espaces récemment intégrés dans le territoire civil. La création du village est à la croisée de deux logiques : le développement des villages européens de la commune mixte, qui se déploient sur le territoire depuis 1884 et plus largement, le développement d'un réseau de sites qui ouvrent à la présence des colons une partie du territoire – l'Est-jusque-là administrée par les bureaux arabes. Cette percée du peuplement dans ces confins du constantinois met en évidence le changement de regard porté sur cette région, autrefois dangereuse et répulsive :

« *Il semble qu'au point de vue politique, dans l'intérêt des Algériens qui n'ont aucune idée de la civilisation européenne, et aussi pour augmenter les relations déjà étendues qui existent avec la Tunisie, la création de plusieurs villages dans la commune mixte et notamment de celui d'El Aioun, aurait les meilleurs résultats*¹⁶. »

L'appréhension de l'espace connaît ainsi des dynamiques nouvelles marquées par le passage d'une approche ponctuelle dans les années 1830, avec la création des premiers villages de la Mitidja, à des projets réticulaires dans les années 1880, comme en témoignent les programmes de colonisation annuels : « *Portons successivement nos efforts de région en région, de telle sorte que les différents villages à installer se soutiennent toujours les uns les autres*¹⁷. »

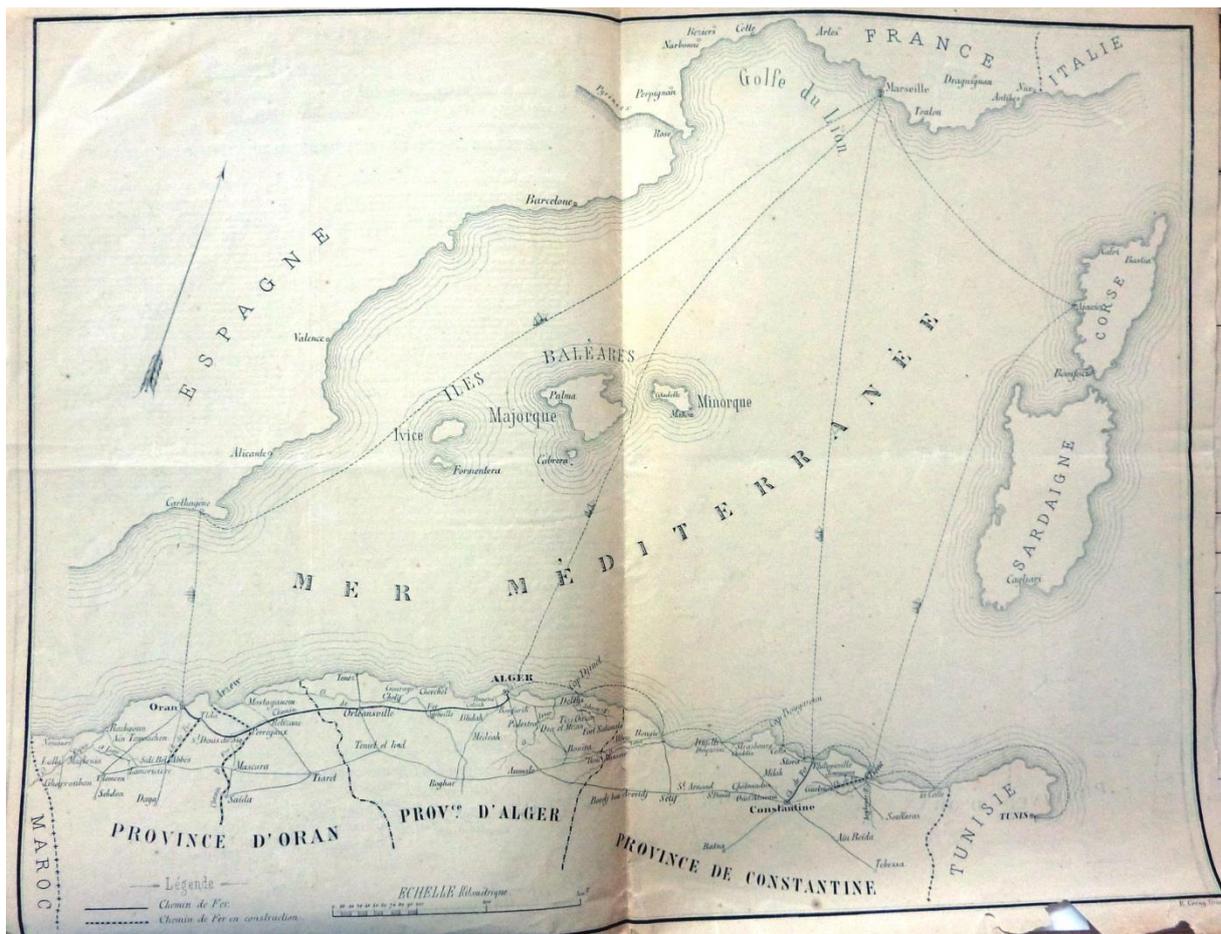
¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ ANOM 93/3M54, E. Dieudonné, « Rapport sur la création d'un centre à El Aioun », 25 août 1885.

¹⁷ ANOM GGA5L28, M. Lemyre de Villers, rapport au gouverneur général, 6 octobre 1877.

Cette logique est sous-tendue par le développement de voies d'accès qui garantissent la communication entre les centres et évitent l'isolement. Le centre de Lacroix voit finalement le jour dans une période où l'injonction à bâtir des villages est forte, malgré l'échec du projet des 50 millions qui contraint à réduire la voilure et à faire des choix parmi les 175 villages projetés initialement, selon les propositions des administrateurs¹⁸. Se rendre à Lacroix situé à la frontière algéro-tunisienne, à 800 m d'altitude, nécessite depuis les sites plus à l'ouest du constantinois, d'emprunter des routes peu carrossables. Il s'ajoute pour ceux qui viennent de métropole, au voyage en France métropolitaine, depuis le village d'origine, et à la traversée de la Méditerranée.

Selon la situation initiale des familles, le temps du voyage n'a pas le même rapport à la découverte, au dépaysement, à la nécessité de s'adapter. En effet, le chemin est plus long et imprévu pour ceux qui quittent la métropole que pour les « Algériens », comme les nomment les dossiers de colonisation. Outre les modalités d'accès aux concessions, la cartographie des premiers trajets maritimes depuis Marseille et Ajaccio vers Oran, Alger et Bône situe les espaces de la traversée, qui seront complétés par les liaisons depuis Sète, Port-Vendres entre autres, au gré du développement des compagnies de navigation. Ce périple maritime se poursuit à l'arrivée en Algérie, par l'emprunt de la voie ferrée. La liaison reliant Bône au port de la Calle, au nord-ouest de Lacroix, n'est cependant ouverte qu'à partir de 1900.



Cartes des trajets maritimes – Milieu des années 1860. (Source : AD2A 6M 666)

¹⁸ Expliquer.

Les colons dits « Algériens » ont eu déjà expérimenté ce grand départ, quitté leur village natal pour s'installer sur les terres nord-africaines, à moins qu'ils n'y soient nés. En effet, en cette fin du XIX^{ème} siècle, l'implantation coloniale peut déjà couvrir près de trois générations de familles, et pour la dernière, c'est la France métropolitaine qui constitue un territoire inconnu. Cette réalité met en présence au sein du village de colonisation ceux qui sont enfants de colons et qui se définissent d'ailleurs comme tels, et les nouveaux arrivants qui ne s'inscrivent pas dans une lignée familiale locale, éloignés ainsi d'une démarche collective, prospective qui aurait façonné leur dessein.

Cette différenciation se lit, sur le terrain, par une capacité inégale à s'adapter au nouvel espace de vie. L'administration centrale le sait, et souhaite accorder la part majeure des concessions aux candidats qui sont déjà implantés dans la colonie, même s'ils ont souvent tendance à mettre leurs terres en locations aux Algériens, au lieu de s'installer sur les lots et d'exploiter directement les terres.

En 1874, le gouverneur général Chanzy s'inquiétait déjà des conséquences de ces pratiques :

« J'ai constaté moi-même ce fait en visitant en détail la province de Constantine (...) J'ai été partout assailli de demandes tendant à l'agrandissement des lots déjà obtenus, et, quand j'ai voulu vérifier sur place les besoins que l'on m'exposait, j'ai trouvé, trop souvent, des concessions non habitées par leurs attributaires ou cultivées exclusivement par des indigènes(...) Il n'est pas difficile de prévoir que, dans un avenir peu éloigné, une grande partie des terres livrées à la colonisation redeviendrait la propriété des Algériens¹⁹ ».

Allers-retours

Le coût et les contraintes du voyage ne sont pas des freins pour tous les postulants à l'installation en Algérie. Certains, hors de tout cadre administratif, s'engagent dans la découverte des lieux avant même d'avoir été retenu par les services de la colonisation.

Un court récit de leur aller-retour sur les lieux est parfois inséré dans le dossier de candidature. D'autres enfin, plus rares encore, sont déjà sur place et attendent l'attribution d'une concession. Ces situations sont exceptionnelles, elles méritent néanmoins d'être regardées plus en détail car elles sont autant d'initiatives possibles de la part de familles décidées à partir, mais pas à n'importe quel prix. A l'exigence accrue de l'Etat concessionnaire s'ajoute ainsi les démarches préventives et le pragmatisme des candidats au départ. Celui-ci contraste avec la situation des postulants d'avant 1870, souvent désireux de sortir de l'indigence ou poussés en avant par des autorités désireuses de maintenir l'ordre social.

Louis Héral est originaire du Tarn, où il est né en 1865. En 1890, il part pour la commune littorale de La Calle où il est employé sur un domaine viticole. Il demande un rendez-vous à l'administrateur de la commune mixte limitrophe, qui lui conseille de « monter voir le territoire de Lacroix ». Un court récit de sa visite explique le choix de ce site, où il est « arrivé en temps de neige (...) ce pays vu les bois, les fontaines et

¹⁹ *Exposé de la situation générale de l'Algérie* par le gouverneur général A. Chanzy, 12 janvier 1875, imprimerie administrative Gojosso et Cie, Alger, pages 19-20.

les vallées me rappelle notre vallée de la Vère²⁰ ». La familiarité de ces paysages, ainsi que « l'accueil généreux, facile et bon » de l'administrateur l'incitent à patienter sur place après avoir soumis sa candidature. D'abord ouvrier agricole, il est ensuite employé à la mine voisine d'Oum Teboul et fait venir sa femme et son fils âgé de quinze mois. Une correspondance nourrie entre ce candidat à la concession et le service de la colonisation fait état de son opiniâtreté et de sa détermination. En 1892, il finit par obtenir le précieux titre provisoire de propriété. Ce cas, remarquable car particulièrement documenté, n'est toutefois pas unique : d'autres postulants venus de métropole s'installent sans certitude ni autorisation, tel Pierre Brun qui a construit « une baraque » sur le site de Lacroix.

Ces initiatives ne sont pas ni isolées, ni récentes dans le département de Constantine. Dès 1875, le préfet les déplorait auprès de son homologue corse qui administre une région particulièrement pourvoyeuse de candidats au départ. Il dénonçait les

« Cultivateurs de votre département, profitant d'actes provisoires délivrés à leurs compatriotes régulièrement admis au peuplement des villages en création se présentent dans mes bureaux pour solliciter une concession et leur mise en possession immédiate, alors qu'ils n'ont même pas fait de demande et que je n'ai aucun renseignement pour me permettre d'apprécier en parfaite connaissance de cause s'il y a lieu de les admettre comme tributaires »²¹.

Alors que la politique de colonisation officielle est encore en construction, cette correspondance met en évidence la responsabilité de l'administration et la volonté de contrôler à tous prix la mise en œuvre du peuplement. Les autorités nationales et régionales considèrent que la réussite du projet colonial passe par la soumission des futurs colons à un certain nombre de contraintes auxquelles ils doivent se soumettre. L'Etat, par l'intermédiaire de ses agents, met ainsi le peuplement sous contrôle.

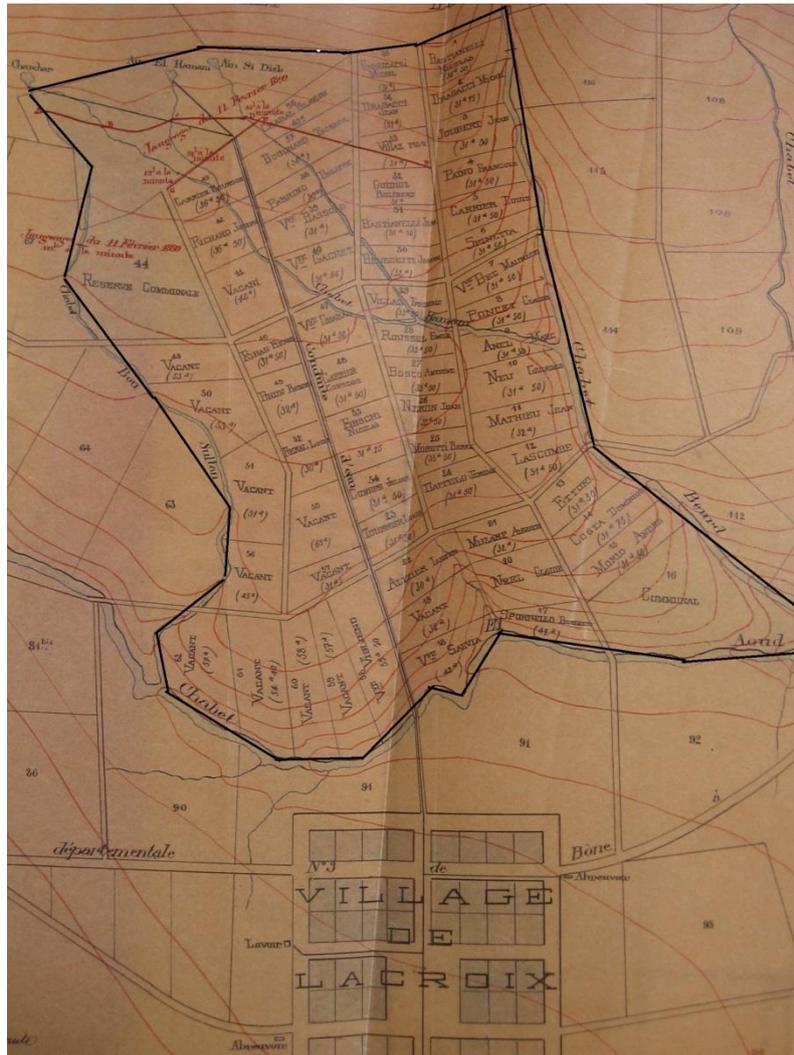
L'initiative des requérants est alors dénoncée comme une entrave à la politique de peuplement. Elle est pourtant exposée dans certains de nos dossiers, tel un argument pour convaincre, un gage de détermination, une capacité à s'adapter qui compenserait la venue depuis la métropole et donnerait sa chance à celui qui n'est pas « Algérien ».

3. S'INSTALLER, HABITER

Assigner, surveiller les familles

²⁰ La Vère est un affluent de l'Aveyron.

²¹ AD2A, lettre du préfet de Constantine au préfet de Corse, « Au sujet de l'immigration du département de la Corse », 24 avril 1875.



Plan du village de Lacroix après une première attribution des lots (source : ANOM 93302/163).

Les cinquante familles retenues sont ainsi les premières à disposer de lots dans le village de Lacroix à titre provisoire. Selon le classement des services de la colonisation, ces colons sont désignés soit comme « immigrants », venus de métropole, surtout de Corse du Sud et de l'Isère, puis d'autres départements, soit comme « Algériens », déjà présents sur le territoire de la colonie, mais pas propriétaires de terres. La grande diversité des espaces de départ apparaît sur la carte ci-dessous et contredit la fabrique d'un village habité par une « origine » dominante.



Les premiers habitants du village de Lacroix et leur commune d'origine des colons de Lacroix en 1899. (Auteur : Patrick Pentsch, cartographe, Aix-Marseille Université).

Les nouveaux arrivants se partagent l'espace presque à égalité avec les colons en place. Ces derniers viennent souvent de petits villages, de la campagne, et le lieu de vie qu'ils découvrent présente de nombreuses similitudes avec l'espace de départ, au point que l'on peut parfois s'interroger sur le sens de la migration et sur les motivations profondes des candidats au départ. On a souvent mis en avant le goût de l'ailleurs, « un instinct naturel qui pousse l'homme à l'inconnu et à l'aventure²² ». Le cadre colonial nuance ici la quête de la nouveauté, de la rupture de l'ordinaire. Ces trajectoires se distinguent en ce sens de flux mettant en relation des territoires dissymétriques depuis l'Europe vers l'Amérique du Nord par exemple, qui conduisent des familles depuis de petits bourgs vers de grandes villes... Les exigences des services de la colonisation en matière d'expérience agricole et de niveau de richesse conduisent également, selon un processus d'anticipation, à vouloir amoindrir les difficultés possibles du terrain d'accueil, à limiter les nécessités d'adaptation. La quête d'un peuplement maintenu conduit à inscrire ces migrations dans un processus accompagné afin de réduire les déconvenues et les hasards de la nouveauté.

²² Paul Leroy Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, Alcan 1908.

Le cas de Lacroix est néanmoins spécifique car le village accueille en majorité ceux qui n'ont pas eu accès au village souhaité, et va rassembler des familles issues de pas moins de 27 villages distincts réunis ici dans un périmètre de 2500 ha, mais en réalité beaucoup moins étendu, puisque l'habitat est concentré sur une parcelle très réduite, au cœur du centre, faite de lots dits d'« habitation ». Il constitue une sorte de programme immobilier au recrutement très étendu, dans lequel des voisinages nouveaux vont rassembler pour une vie en commun à l'échelle d'une rue ou d'un lot de terre des familles issues de métropole et d'Algérie. Il n'en reste pas moins un village de la relégation, dans lequel les colons sont installés faute de mieux, une porte d'entrée pour la colonie en attendant peut-être de pouvoir bénéficier d'une meilleure situation. Cela peut expliquer que contrairement aux villages saturés évoqués précédemment, il reste à Lacroix des lots vacants.

Renoncer

Pour les candidats retenus qui n'obtiennent pas le site demandé, le village de Lacroix constitue alors un second choix, un pis-aller. Le refus de leur vœu d'origine accroît les difficultés liées à l'adaptation aux lieux et les désillusions dont témoignent plusieurs lettres envoyées à l'administrateur. Dans ce village comme dans d'autres, des aménagements destinés à maintenir une population mécontente sont entrepris, telles les opérations de débroussaillage menées par les détenus de la prison de Lambèse en 1893. Elles sont pour certains trop tardives, et les plus pressés d'investir dans d'autres terres mettent ces parcelles en location, contre les dispositions légales associées à l'octroi de concessions gratuites.

Il n'est en effet pas rare que les concessionnaires, déçus par les lots accordés, y renoncent et parfois très rapidement. Les espaces ainsi libérés sont remis en peuplement et peuvent finalement être attribués à de nouveaux venus, autant qu'à des personnes présentes qui souhaitent effectuer un échange de lot. Le peuplement d'un village de colonisation connaît ainsi de multiples mouvements avant d'être relativement stabilisé. La première liste des colons de Lacroix, établie en 1899 connaît donc par la suite de multiples modifications, mais elle est la première pour ce centre, résultant ainsi des premiers choix arrêtés par l'administration.

Il se dessine ainsi une hiérarchisation des espaces à peupler induite par les modalités de construction des villages mais surtout par la perception qu'en ont les colons déjà installés. Elles créent les conditions d'une distorsion toujours plus grande entre le programme de colonisation et sa mise en œuvre. Les initiatives prises par les présents ou par les requérants, les mobilités et changements de lots au choix des nouveaux villageois invitent à sortir d'un prisme selon lequel les colons se mettent là où on le leur dit, mais aussi d'une approche réductrice qui associerait à chaque demande formulée un unique projet. Les trajectoires parcourues montrent certes des histoires familiales qui s'inscrivent dans le territoire de départ, des individus qui restent, des générations qui se succèdent dans la continuité du projet initial. Mais les parcours chaotiques, les changements de cap, les contournements de la règle conduisent à sortir d'une perception bornée du peuplement et des projets individuels. En effet, les candidats au départ pour l'Algérie se montrent souvent bien trop inventifs et

dynamiques pour n'avoir nourri qu'un seul dessein. Ont-ils postulé pour d'autres départements que le Constantinois ? Ont-ils nourri d'autres projets que celui qui les conduit dans un village algérien ? Ceux qui sont devenus colons avaient-ils envisagés d'autres horizons, d'autres routes ? Un changement de point de vue est nécessaire pour appréhender le peuplement au regard de toute la trajectoire familiale afin de prendre la mesure de ce désir d'Algérie, de cette forme d'attachement que renforce une lecture téléologique nourrie par les générations suivantes et le regret exprimé d'une « fin de l'histoire ».

Conclusion

A la fin du XIX^{ème} siècle, la production de formulaires divers, l'implication systématique des différentes strates de l'administration dans la procédure d'accès à la concession gratuite favorisent la normalisation de la procédure de recrutement des colons. Elle s'accompagne d'un durcissement des conditions et tourne définitivement le dos au soutien aux migrants « indésirables », libres de se rendre en Algérie mais à leurs frais²³.

Les tenants de cette politique de migration choisie, plus exigeante, font face à des candidats en quête de terre, mais pas à n'importe quelle condition. Près de soixante ans après la conquête, nombreuses sont les familles qui ont expérimenté les avantages et les vicissitudes de la vie de colons. Elles contribuent à alimenter des réseaux toujours plus denses où se diffuse une information distincte et parfois concurrente d'une propagande visant à peupler l'Algérie. Elle nourrit les stratégies de candidats au départ, soucieux de préserver leur intérêt celui de leur famille. Les requêtes sont conditionnées, pointilleuses parfois, précédées d'une préparation souvent longue, voire onéreuse. L'anticipation et l'attente qu'expriment les dossiers de candidatures, les initiatives personnelles pour s'appropriier jusqu'au contournement les règles de l'accès à la concession redéfinissent les équilibres entre l'Etat et les migrants potentiels en nuanciant l'asymétrie entre les deux parties, y compris après l'obtention de la terre.

Dans le village attribué, et parfois non désiré, les colons s'installent en restant aux aguets. Ainsi, à Lacroix les pratiques sont diverses et récurrentes pour coloniser comme on veut : réclamations auprès de l'administration, échanges de lots sans autorisation, mise en location malgré le cadre légal.

Si ce village présente par son évolution et son dépeuplement dans le temps long un caractère exceptionnel²⁴, il concentre néanmoins les multiples initiatives mises en œuvre en d'autres lieux des campagnes de l'Algérie française. Là comme dans d'autres bourgs à l'écart des grands domaines emblématiques d'un peuplement réussi, les colons ont fait avec le territoire concédé jusqu'à le quitter souvent, pour partir encore, vers d'autres espaces impériaux.

²³ Jennifer Sessions, *op. cit.*

²⁴ Christine Mussard, « Une «décolonisation» par défaut ? Le cas de Lacroix, centre de colonisation de la commune mixte de La Calle (1920-1950) », *French Colonial History*, Vol. XIII, 2012, p. 55-73.

